

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2019/n°58/2.2/03-09/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 27-08-2019  
Date de l'affichage : 27-08-2019

**OBJET :**

**OPERATION GRAND SITE  
CONVENTION AVEC BRL  
SERVITUDE DE PASSAGE  
AUTORISATION DE SAISIR OFFICE  
NOTARIAL**

**- rapporteur : M. le Maire**

**SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, C. BERTINI, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. CATHALA à J. SOLEYROL  
A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

P. DEVILLE à JC CAMPOS  
G. BER à R. BOUTEILLER

**Absent :** A. JACINTO -

**Secrétaire de séance :** A. FOUREL

Dans le cadre du dossier de servitude en cours afférent à la convention pour le rétablissement des réseaux BRL intersectés par les travaux d'aménagement des abords des remparts Sud et Est sur la commune, et la convention liant la Commune avec BRL, objet d'une délibération en séance du 7 Février 2013, il a été omis de désigner le Notaire chargé de cette affaire.

La commune a été relancée par B.R.L. car la convention signée à l'époque oblige sa réitération par acte notarié afin d'en assurer la publicité.

Il est donc proposé de désigner Maître GUICHARD, Notaire à Aigues-Mortes, 5 Bd Diderot, dans cette affaire, étant entendu que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de B.R.L.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

**- adopte la proposition.**



Le Maire,  
Pierre Maumejean